

CHAMPIONNAT DE France FUTSAL
Cadets - Juniors Garçons
Du 18 au 20 mars 2019 à ST SEBASTIEN S/LOIRE



la Joliverie



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
277, rue Saint Jacques
75240 PARIS Cedex 05

Tel : 01 44 41 48 52



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ASPECTS PRATIQUES et LOGISTIQUES

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACCUEIL | Lycée La Joliverie – Espace Conférence – Rue Aristide Briand – St Sébastien s/Loire Accueil jusqu'à 16h |
| DELEGUE SPORTIF | Alain DESCAMPS – Youssef BENAMAR ou Stéphane LEGUAY |
| REFERENT LOCAL | Jean-Luc LESAGE – jillesage@la-joliverie.com – Tel. 06.83.97.79.21 |
| REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL | A DESIGNER |
| RESPONSABLE Jeune OFFICIEL | Quentin BERTHELOT – Gilles BERTHELOT |
| RESPONSABLE FISEC | Jean NEDELEC |
| CONTACT ORGANISATEUR | <ul style="list-style-type: none"> ▪ UGSEL 44 – 15 rue Leglas Maurice – BP 44104 – 44041 NANTES Cedex 1 ▪ Tél : 02.51.81.64.13 ugsel@ec44.fr ▪ Référent national sports co : gberthelot@ec44.fr – Tél. : 06.66.62.48.09 |
| LIEUX DES COMPETITIONS | Lieux des compétitions : consulter notre site : ugsel@ec44.fr – onglet Atlan'Team tour 2019 Attention, dans les salles, la résine est interdite. Une paire de chaussures propres, réservée à la pratique sportive, est obligatoire pour ne pas abîmer les sols sportifs. |
| ENGAGEMENT | <p>Les super territoires valident leurs équipes qualifiées sur U Sport. Cette inscription doit être réalisée au plus tard 6 jours après la date limite de déroulement de la phase super-territoire soit avant le 20 février (26 février pour les équipes repêchées)</p> <p>Les responsables des équipes doivent répondre au questionnaire de participation de l'organisateur pour le 26 février au plus tard, et faire parvenir le montant de leur engagement auprès du comité organisateur.</p> <p style="text-align: center;">Lien pour confirmer votre engagement auprès de l'Ugsel 44 ci-joint : https://goo.gl/forms/A9sFhFCWdPhouFXj1</p> |
| FORFAIT RESTAURATION /HEBERGEMENT | <p>Le forfait hébergement - restauration est obligatoire pour tous les participants (joueurs, encadrants, jeune officiel couvrant une équipe, chauffeurs). Il comprend 2 nuitées, 4 repas, et 2 petits déjeuners.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tarif éco : 85€ ➤ Tarif standard : 90€ ➤ Tarif confort : 105€ <p>Pas de remboursement en cas de désistement Plus de précisions sur le site : www.ugsel44.fr onglet Atlan'Team Tour 2019</p> |
| RESTAURATION | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les repas seront pris au self de l'établissement. ▪ Les petits déjeuners seront pris sur les lieux d'hébergement. |
| HEBERGEMENT | <p>Un certain nombre d'hébergement proposant majoritairement des lits doubles, les participants sont invités à venir avec leur sac de couchage.</p> <p>Les hébergements devront être rendus dans le même état qu'à l'arrivée. Dans le cas inverse, tout ou partie de la caution sera retenue. Caution de 300€ à déposer à l'arrivée.</p> |
| NAVETTES | <p>Les équipes doivent être autonomes dans leur déplacement entre leur lieu d'arrivée, l'accueil, les lieux d'hébergement et de compétition.</p> <p>Un accord a été trouvé avec Europcar qui propose dans les gares d'arrivées (Nantes) ou aéroport (Nantes Atlantique) la location de minibus pour une durée de 48h au tarif de 118€.</p> <p>Chaque équipe doit venir avec un chauffeur et faire les démarches de <u>réservation au préalable</u>.</p> <p>Toutes les conditions sont indiquées dans le dossier consultable sur le lien suivant : www.ugsel44.fr onglet Atlan'Team Tour 2019</p> |

| | |
|---|---|
| | |
| DROITS D'ENGAGEMENT | Par joueur (y compris les jeunes officiels également joueurs) : 11.50€ |
| PRIMES KILOMETRIQUES | Remboursées à tous les participants sur la base du taux en vigueur (0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé). Elles seront versées dans le courant de l'année scolaire suivante par l'UGSEL Nationale. |
| PREMIERS SECOURS | Chaque équipe doit se sentir concernée par les gestes de premiers secours et est invitée à se munir d'une trousse de secours pour la prise en charge de blessures bénignes. Les élèves bac pro sécurité de l'établissement encadrés par leurs formateurs PSC1 sont en charge des premiers secours et de la sécurité de toute la compétition. En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux. |
| PASTORALE | Un temps fort sera partagé lors de la réunion d'ouverture |
| CERCLE du RESPECT | Avant chaque match, tous les participants à la rencontre (joueurs-officiels- encadrants) se réuniront au centre du terrain en formant un cercle. Chaque équipe dira une phrase, choisie dans celles proposées par l'établissement, ou qu'ils auront composée ou trouvée, sur les valeurs qu'ils prônent lors de ce championnat national. |
| CADEAU / SOUVENIR | Chaque participant se verra remettre un tee-shirt. |
| ANIMATIONS | Apéro des régions : chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le diner du 2 nd jour |
| ACCES et STATIONNEMENT | Un fléchage UGSEL sera installé pour faciliter les déplacements |
| PHOTOS | La participation des licenciés aux compétitions UGSEL entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir par avance par écrit l'organisation. |
| MASCOTTE : une mascotte a été créée pour l'événement, elle sera présente sur le site, n'hésitez pas à faire des photos d'équipes ou individuelles avec elle. | |
| BALLONS : chaque équipe fournira un ballon pour le match, le jeune officiel choisira le ballon retenu | |

ASPECTS REGLEMENTAIRES

| | |
|--|--|
| REGLEMENT | <p>Se référer aux Règlements généraux Sportifs UGSEL 2018 – 2019 parus sur le site de l'UGSEL nationale (www.ugsel.org).</p> <p>Tous les enseignants sont invités à prendre connaissance des règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité. (visibles sur le site national)</p> |
| CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE | Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et sportive (cf : page suivante) |
| LICENCES | <p>Conformément à l'article 7 des règlements généraux sportifs :</p> <p>la licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).</p> <p>Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p> <p>En conformité avec l'article 9, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité. il devra être en mesure de présenter la licence encadrement sur papier ou sur support numérique.</p> |
| PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET JURY D'APPEL | <p>Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux.</p> <p>Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.</p> <p>Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel. Pour être recevable, une réclamation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée; - confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus. <p>Jury d'appel : la commission disciplinaire et réglementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, ou de la CSN le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres et éventuellement deux personnes à désigner sur place.</p> |
| ARBITRAGE Et JEUNES OFFICIELS | <p>L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national, et /ou de la ligue ou du comité organisateur</p> <p>conformément à l'article 7 des règlements des sports collectifs</p> <p>Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille, (élite et promotionnel) et les Juniors Garçons (filière promotionnelle) et cadets - Juniors garçons Foot (filière élite) doit présenter un jeune officiel dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, super-territorial (ex super-région) ou national UGSEL ou par un diplôme fédéral. Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.</p> <p>En Junior Garçon (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié suite à un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.</p> <p>Pour toutes les catégories sauf JG Elite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.</p> <p>Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.</p> <p>Cette caution est restituée en fin de championnat si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires.</p> <p>Les jeunes officiels recevront un maillot spécifique pour être identifiés dans leur fonction.</p> |

| | |
|---|--|
| TENUE | Doit être en conformité avec l'article 10 des règlements généraux - en particulier numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité qui ne doit pas dépasser la taille d'un format A5 (21x10) |
| CONTRÔLE ANTI-DOPAGE | Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments |
| RESPONSABILITES | Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour |
| DEROULEMENT DE LA COMPETITION | Elle se déroulera selon l'article 3 des règlements généraux de sports collectifs, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées, de la filière et des règlements spécifiques de chaque sport. |
| Retrouvez tous les documents relatifs à ce championnat sur le site de l'Ugsel (www.ugsel.org) rubrique "Championnats 2019 » | |

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette chartre implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente chartre devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

PROGRAMME GENERAL

NATIONAL FUTSAL CG/JG du 18 au 20 mars 2019

Journée Accueil

Lundi 18 mars 2019

| | | |
|--------------|-------------|--|
| | | |
| PROMO | | |
| | | |
| De 16h à 18h | jusqu'à 16h | Accueil : Espace conférence lycée La Joliverie |
| | | |
| 18h30 | 16h | Réunion d'ouverture et tirage au sort |
| | 18h – 21h | 1 ^{er} match Elite |
| 18h30 | | Réunion technique + réunion jeunes officiels |
| | | |
| 19h30 – 21h | | Diner |
| | | |
| 21h | | Fin des matchs Elite |

Journée 1

Mardi 19 mars

| PROMO | ELITE | |
|---------------|--------------|---|
| | | |
| 8h00 | à 17h | Matches en continu |
| | | |
| 11h30 – 12h15 | | 3 créneaux possibles pour déjeuner |
| 12h15 – 13h | | |
| 13h – 13h45 | | |
| | | |
| 18h45 | 18h45 | Apéro des régions |
| | | |
| 19h30 | 19h30 | Diner |
| | | |
| 20h | 20h | Animation « musicale » (sous toute réserve) |

Journée 2

Mercredi 20 mars

| PROMO | ELITE | |
|--------------|--------------|--|
| 8h00 | à 12h30 | Matches |
| | | |
| 12h30 | 12h30 | Remise des récompenses : Gymnase de la Martelière |
| | | |
| 13h30 | 13h30 | distribution des repas froids - Départ des équipes |
| | | |